

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

017-200077089-20190711-CS-190711-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 JUILLET 2019

AFFICHÉ LE 16 JUILLET 2019

CS-190711-02

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	09
- Absents :	06
- Pouvoirs :	00

CS-190711-02 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet à quinze heure, le Comité syndical dûment convoqué le trois juillet deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Christine VIVIEN (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléante de M. François PATSOURIS
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. François PATSOURIS (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2019**

CS-190711-02 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant la charge de travail globale liée à la création du syndicat et représentée par l'exploitation directe des ports de l'Atelier et la Route neuve depuis le 1^{er} janvier 2018 et le port de plaisance et le chenal ostréicole de Marennes depuis le 1^{er} janvier 2019,

Considérant les échéances de fins de concessions pour les autres ports et leur intégration en exploitation directe à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les ports de Arvert, Etaules, Chaillevette, Mornac et l'Eguille,

Considérant la nécessité d'assurer le service portuaire, sans interruption hors jours de repos hebdomadaire quelle qu'en soit la raison (accident, maladie, congés annuels, ...) et d'organiser une astreinte,

Considérant les risques liés aux activités réalisées par les agents techniques et les obligations réglementaires en découlant (périodes de repos, travaux sous surveillance, ...),

Considérant une augmentation importante de la masse de travail du fait de l'intégration de huit nouveaux ports au syndicat mixte, et tenant compte d'un périmètre de travail de plus en plus important (environ 34 km),

Considérant les dispositions de la convention collective nationale des ports de plaisance,

Considérant les prévisions inscrites au budget prévisionnel 2019 et les nouvelles ressources liées aux fins de concession (excédents budgétaires),

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'autoriser en 2019 le recrutement du personnel suivant :

- Un agent portuaire (1^{er} septembre 2019)
- Un agent portuaire (1^{er} septembre 2019)
- Un agent administratif comptable (1^{er} septembre 2019)

2°) d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU

Tableau des emplois permanents Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre					
Service	Libellé emploi	Situation	Grade actuel	Postes pourvus	Postes vacants
Direction	Directeur	Fonctionnaire territorial	technicien principal de 1ère classe	1	0
Pôle Administration générale	Assistante de direction	contractuel de droit privé	CDI	1	0
	Agent administratif	contractuel de droit privé	CDI	1	0
	Agent accueil	contractuel de droit privé	CDD (3 mois)	1	0
	Agent administratif comptable	contractuel de droit privé	CDI	0	1
Pôle technique	Maitre de port adjoint	contractuel de droit privé	CDI	1	0
	Agent portuaire	contractuel de droit privé	CDI	1	0
	Agent portuaire	MAD	CDI	1	0
	Agent portuaire	contractuel de droit privé	CDI	0	1
	Agent portuaire	contractuel de droit privé	CDI	0	1